



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 29 janvier 2019

Le baratin de Girardin

La ministre des DOM, Annick Girardin aime la mise en scène et n'est pas avare de promesses. On l'a ainsi vue se rendre sur le carrefour de Gillot en novembre dernier pour « échanger » avec les Gilets Jaunes, suite à quoi elle s'est fendue devant la presse d'une déclaration d'intention de porter l'Allocation Handicapés et le minimum Vieillesse à 900 € au 1er janvier 2019.

Deux mois plus tard, aucun ordre du gouvernement n'est parvenu auprès des organismes chargés de verser ces allocations. Questionnée à ce sujet par la députée Ericka Bareigts, la ministre a fini par avouer que le minimum vieillesse (ASPA) ne serait pas porté à 900 € avant 2020 et que les allocataires de l'AAH devraient attendre fin 2019 pour percevoir ce montant...

Comme ses maîtres du Médef, Girardin ment aux travailleurs et les mène en bateau.

Elle peut se le permettre tant que leur colère ne lui éclate pas à la figure.

À propos de la fusion des régimes de retraites complémentaires Agirc/Arrco

Depuis le 1er janvier 2019, les régimes de retraites complémentaires Arrco et Agirc ont fusionné. Cette mesure faisait partie du programme de Macron.

Quelles seront les conséquences pour les travailleurs ?

Cette réforme concerne celles et ceux qui sont né(e)s à partir de 1957.

Un coefficient dit de « solidarité » (**malus**) de **10 %** leur sera appliqué pendant trois ans s'ils prennent leur retraite même s'ils remplissent les conditions du taux plein au régime de base (âge minimum de 62 ans et nombre requis de trimestres travaillés).

C'est une façon qu'ont trouvé gouvernement et patronat, malgré les déclarations de Macron disant qu'il ne toucherait pas à l'âge de départ à la retraite, de l'imposer malgré tout aux travailleurs. C'est une façon de pénaliser les vieux travailleurs qui, par exemple, après un licenciement à 50 ans, ne retrouvent pas de travail, et de faire des millions d'économies sur leur dos.

Pour mesurer l'impact du malus sur les retraites complémentaires, il faut rappeler que la part de celles-ci dans la retraite globale est de 30 à 35 % pour les salariés non-cadres et de 55 à 60 % pour les cadres !

Cependant **ne seront pas concernés par ce malus** : les salariés et cadres nés avant 1957, les salariés et cadres demandant la liquidation de leur retraite à partir de 67 ans (!), les personnes exonérées de la CSG au moment de la liquidation de leur retraite, ceux qui bénéficient d'une retraite anticipée de base (carrière longue, handicap, amiante, inaptitude au travail (pénibilité), anciens combattants, mère de famille ouvrière, etc.)

Contrairement à la retraite de base, **le calcul des retraites complémentaires** se fait par point. La formule appliquée sera : $\text{Points Arrco} + (\text{points Agirc} \times 0,347) = \text{points Arrco-Agirc}$... Mais la valeur du point peut bien sûr être gelée ou son calcul sur décision gouvernementale modifié. On peut donc s'attendre à de nouveaux mauvais coups !

Au niveau du **financement du nouveau régime unifié**, 60 % sera assumé par l'employeur et 40 % par le salarié... mais la part de la cotisation sur la tranche de la rémunération comprise entre 1 et 8 plafonds de la sécurité sociale (PLSS) sera augmentée de 0,56 points. Conséquence : les cotisations salariales vont augmenter ce qui aura pour effet de limiter leur baisse suite à la suppression des cotisations maladies et chômage pour compenser la hausse de 1,7 point de la CSG !

La part patronale, par contre, restera inchangée. On en attendait pas moins de Macron !

La CGTR dénonce ces nouveaux reculs en droits et en pouvoir d'achat que Macron et le Médef ont

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

décidé d'imposer aux travailleurs et aux retraités.

Une riposte s'impose. Pour la préparer nous invitons tous les retraités à participer au rassemblement et à la conférence de presse qui se tiendra au siège de la confédération jeudi 31 janvier à 9 h.

Grève du personnel de l'enseignement à Mayotte

Jeudi 24 janvier à l'appel de l'intersyndicale (CGT/FSU/SUD/UNSA/SNALC et SNETAA-FO) 250 enseignants se sont rassemblés devant le vice-rectorat de Mayotte puis ont défilé dans les rues de la capitale Mamoudzou.

Une délégation de l'intersyndicale a été reçue en fin de matinée par des représentants du vice-rectorat.

L'intersyndicale leur a fait part d'une liste de revendications comprenant un plan de titularisation des

contractuels, le paiement de l'indemnité de remboursement partiel de loyer (IRPL), le versement de la prime d'installation (ISG) de 1000 euros aux néo-titulaires.

Le vice-rectorat ainsi que le ministère de l'Éducation nationale ont répondu aux syndicats que les textes ne prévoient rien !

L'intersyndicale réclame également des moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation des élèves dans écoles, collèges et lycées qui sont déjà surchargés.

Le ministère prévoit la création que de 150 ETP

(équivalent temps plein) dans le 1er degré, de 83 dans le 2nd degré, ce qui est très inférieur aux engagements pris par le gouvernement au mois d'avril dernier.

De plus, sur ces 83 ETP, 13 seront en fait des heures supplémentaires. Ce qui fera encore augmenter le nombre d'HSA supporté par les enseignants (Mayotte a déjà le ratio le plus élevé au niveau national) et dégradera davantage les conditions d'étude des élèves.

13 postes d'agents administratifs (dont 3 seulement pour les établissements) seront créés. Une misère au regard des besoins réels !

Rien concernant la création de postes de CPE, d'AED, d'infirmiers scolaires, d'assistants sociaux, d'agents techniques... !

Forts de cette journée de mobilisation, les enseignants et les non enseignants envisagent de poursuivre leur action dans les jours qui viennent.

La CGT Educ'Action compte faire de la grève générale et nationale du 5 février le point de départ d'un mouvement intersyndicale unitaire pour leurs revendications et pour dénoncer les réformes engagées par le gouvernement qui trouve de l'argent pour arroser le grand patronat mais pas pour l'Éducation nationale !

Chaque mardi, de 18 heures à 19 h 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur tous les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68